

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

<b>Nombre de Membres</b>		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
9	13	10
<b>Date de la convocation :</b> 25 juin 2019		

**Séance du 01 juillet 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le premier juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Christian SOUCHU

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Patrick PLANTIER (pouvoir à Mme DEZE), Sébastien TOQUARD

**03 : D2019-42 : TARIFS DES REPAS DE CANTINE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Vote Pour : 10

Vote Contre : 00

Abstention : 00

Vu l'article R531-52 et suivants du Code de l'Éducation,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs des repas qui seront pris à la cantine au cours de l'année scolaire 2019-2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE**, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2019,

- Enfant régulier : 3.40 Euros
- Enfant occasionnel : 3.80 Euros
- Adultes : 4.60 Euros

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Stéphanie RIOCREUX

